

**ENJEU – Association intercommunale de Rolle et environs
Conseil Intercommunal du 8 juin 2022**

**Rapport de la Commission Finances
Préavis no 06-2022**

**Demande de Crédit complémentaire pour le budget 2022
pour l'engagement de deux remplaçants fixes à 60%**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission s'est réunie le lundi 23 mai à Rolle dans le bâtiment du Martinet F.

Notre commission au complet était composée de Mesdames Anne-Laure Berger et Anne Guisolan, Messieurs Gilles Favre, Rolf Keller, Christian Scaiola et Boris Wirrich.

Messieurs Philippe Straub, vice-président du Codir, François Delafoge, Loïc Haldimann, Raymond Dufour, membres du CoDir, Anya Stalla, coordinatrice de l'accueil familial de jour et Sylvie Mery, membre du Codir étaient présents à notre réunion pour présenter les préavis et répondre à toutes nos questions, et nous les en remercions.

Pour prendre position, nous avons examiné le préavis mentionné reçu le 11 mai 2022.

A l'avenir, nous espérons avoir un peu plus de temps pour pouvoir statuer dans de meilleures conditions.

Remarques

L'organisation logistique actuelle avec des remplaçants à l'appel est importante et fastidieuse. Le personnel des structures dispose de deux semaines de vacances flottantes. C'est un exemple de besoin de remplacement.

Avec tous ces besoins remplacements dans toutes les structures, il apparaît que deux personnes à 60% pourraient remplir en tout cas une partie de ces demandes et permettrait de fidéliser le personnel sur le réseau.

En effet, la demande en personnel sur le marché de l'emploi est assez forte et concurrencée par des salaires plus hauts sur Genève ou Lausanne.

Il semble que des personnes sont intéressées par ces nouveaux contrats fixes qui existent déjà sur le réseau de la Fondation. De plus, l'accueil y gagnerait en qualité car le personnel engagé connaît le réseau et les enfants accueillis.

Cette modification de contrat ne représente, pas de coût supplémentaire, mais un réajustement de compte du budget entre fixe et temporaire.

Conclusion

Au vu de ce qui précède et des informations portées à notre connaissance, notre commission recommande d'accepter à l'unanimité, le préavis no 06-2022 tel que proposé.

Bursins, le 1^{er} juin 2022

Anne Guisolan, Présidente

Anne-Laure Berger

Gilles Favre

Rolf Keller

Christian Scaiola

Boris Wirrich